

---

# Au-delà de l'américanisation culturelle : les influences politiques et économiques des États-Unis sur le Canada et le Québec, 1867-1988

---

Bernard Lemelin  
*Département d'histoire*  
*Université Laval*

L'américanisation culturelle du Québec, nous le savons tous, s'avère un fait indéniable dont il est aisé aujourd'hui de discerner les signes tangibles. En fait foi avec éloquence la popularité de la musique et du cinéma en provenance de nos voisins du sud. L'immense succès remporté aux guichets par de longs métrages, tels *Forrest Gump*, *Parc jurassique*, *La liste de Schindler*, *Titanic* ou, plus près de nous, l'engouement pour le nouveau *Star Wars*, illustre bien cette réalité. Or, cette pénétration culturelle des États-Unis au Québec n'a rien de nouveau. Qu'il suffise de mentionner qu'un auteur comme James Fenimore Cooper est présent dans l'esprit des écrivains canadiens-français dès 1830 (Rousseau, 1984 : 78) et qu'un essayiste comme Edmond de Nevers ne manque pas de s'insurger en 1896 contre « l'invasion de l'esprit américain » (Lanctôt, 1941 : 298).

Cette attraction culturelle indubitable que subit le Québec aide à comprendre pourquoi le sociologue Guy Rocher affirme sans ambages que le Québécois apparaît davantage comme un « Américain francophone » qu'un « Français d'Amérique » (Jones,

1984 : 159). Même son de cloche de la part des politologues Alfred Hero et Louis Balthazar qui soutiennent que les Québécois « *are fundamentally North American in their values, tastes, and ways of life* » (1988 : 199).

Bien entendu, l'américanisation culturelle n'épargne pas le Canada anglais. Derechef, celle-ci est palpable depuis longtemps si l'on en juge par le titre évocateur, « *The Americanization of Canada* », de la thèse de doctorat du journaliste américain Samuel E. Moffett écrite en 1907 (Granatstein, 1996 : 53-54). Loin de se résorber, ce phénomène d'américanisation culturelle s'accroît au fil des décennies à un point tel que l'historien Robert Bothwell, en rapport avec les années 1960, déclare que « *American styles were everywhere* » (1992 : 88).

Cependant, l'influence du voisin américain sur le Canada et le Québec, une thématique longtemps négligée par les chercheurs<sup>1</sup>, ne revêt pas uniquement une dimension culturelle ; elle englobe d'autres aspects sur lesquels il convient de s'attarder. Plus spécifiquement, cet article, qui repose essentiellement sur des sources secondaires, vise à donner un aperçu de quelques-unes des principales influences politiques et économiques des États-Unis sur le Canada et le Québec, et ce, pour la période s'étalant de la Confédération canadienne de 1867 jusqu'à l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique de 1988 qui marque le point culminant « *[of] more than half a century's effort to consummate a comprehensive bilateral trading arrangement between the world's two greatest trading partners* » (Crispo, 1988 : 1). Un cadre temporel élargi comme celui-là, à notre avis, permettra au mieux de saisir la nature multiforme et le caractère constant de la pénétration américaine dont l'historien Gustave Lanctôt disait au début des années 1940 qu'elle était déjà « puissante en économique » (Lanctôt, 1941 : 298).

---

1. À cet égard, au début des années 1970, l'historien Richard Preston affirme : « *The amount of empirical evidence based on research about the assimilating effect of American influence on Canadian life is [...] noticeably small. Everybody knows [...] that American influence on Canadian life is very great ; but little research has been done to substantiate this belief [...] One reason for the neglect of this kind of investigation is the vagueness of the question* » (Preston, 1972 : 17).

## L'AMÉRICANISATION POLITIQUE

En matière politique, les influences du pays de l'oncle Sam sur le Canada ne sont pas négligeables. Pourtant, il est clair que les systèmes politiques des deux nations, sans être aux antipodes, diffèrent considérablement:

*The United States began by breaking with the mother country and its monarchical institutions. Canada was a conscious rebuff to the American experience and a deliberate continuation of the British connection and its political traditions. Facing recurring common and unique political problems, each country developed its own political institutions. In the United States this included a presidential system, and a division of powers among legislative, executive, and judicial branches of government. In Canada, it was the British model of a parliamentary system that was adopted, and with it, united powers in the three principal functions of government (Schwartz, 1972 : 99).*

À vrai dire, le principe de la séparation des pouvoirs, inhérent à la Constitution américaine de 1787, est loin d'être aussi tranché au Canada, où le premier ministre est à la fois membre du Parlement et chef du gouvernement. Lui et les membres de son cabinet siègent à la chambre basse. Pour gouverner, ils doivent bénéficier de la confiance de celle-ci et ils ont le pouvoir de dissoudre le Parlement. Aux États-Unis, le Congrès, formé d'une chambre haute (Sénat) et basse (Chambre des représentants), et le président sont élus séparément, ils ont des circonscriptions distinctes et des mandats d'inégale durée. Le chef de l'exécutif, de plus, n'est nullement responsable devant le Congrès et il ne peut le dissoudre (Frank, 1987 : 155). Par ailleurs, il ressort nettement que le sénateur canadien, nommé par le gouverneur général sur avis du premier ministre, est autrement moins influent que son homologue américain qui est élu<sup>2</sup>.

Ceci dit, un examen sommaire de la scène politique canadienne depuis 1867 révèle une pénétration on ne peut plus évidente des idées américaines, ce qui n'étonne guère Gustave Lanctôt : « Il eût été contraire aux lois de l'Histoire que le voisinage

---

2. En vertu du 17<sup>e</sup> Amendement de 1913, les sénateurs sont élus pour six ans par la population de chacun des États.

de la prospère République américaine n'eût exercé aucune influence sur la politique canadienne »<sup>3</sup> (1941 : 187).

Le pacte confédéral de 1867 est lié largement à la menace que faisait planer à l'époque la nation américaine sur son voisin septentrional. En fait, il ne faut pas perdre de vue que la volonté d'éviter l'annexion constitue « l'un des principaux arguments des partisans de la Confédération » (Lanctôt, 1941 : 229). Soulignons ici brièvement que les États-Unis, où déferle dans les années 1840 une vague intense de nationalisme qui débouche sur un fort sentiment expansionniste<sup>4</sup>, reluquent depuis longtemps le territoire canadien. Washington doit cependant refréner ses ambitions, car l'annexion du Canada aurait pour effet malencontreux de perturber l'équilibre entre États esclavagistes et non esclavagistes (Bothwell, 1992 : 3). C'est donc en partie pour se prémunir contre le « spectre de l'annexion », menace notamment pour la survivance ethnique des Canadiens français, que les Pères de la Confédération décident de passer aux actes dans la seconde portion des années 1860<sup>5</sup>.

En outre, à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, les caciques canadiens récupèrent certaines innovations politiques américaines, tels le caucus (conventions de parti au niveau des États) et la convention électorale. Quelques méthodes, comme la propagande électorale, seraient aussi calquées sur le modèle américain (Lanctôt, 1941 : 276). Fait à signaler, un leader comme Henri Bourassa ne manque

- 
3. En fait, Lanctôt montre que les influences politiques américaines sont perceptibles bien avant la Confédération, à preuve l'adoption en 1834 par l'Assemblée législative du Bas-Canada des fameuses Quatre-vingt-douze Résolutions qui constituent le « premier document officiel où se faisait nettement sentir l'influence tout au moins indirecte des États-Unis » (Lanctôt, 1941 : 190).
  4. L'expansionnisme de l'époque aux États-Unis repose sur l'idéologie de la « destinée manifeste » par laquelle plusieurs Américains considèrent que leur nation est destinée par mandat divin à étendre sa souveraineté sur tout le continent : « *They believed that by expanding the territory of the United States, they would be sharing their blessings, most notably the institutions of political liberty, with other people [...] When Americans talked of annexing Canada or taking Mexico, they thought they would be doing Canadians and Mexicans a favor* » (Brands, 1994 : 126).
  5. Durant ces mêmes années, les nombreux raids perpétrés en territoire canadien par les « Fenians », groupement clandestin irlandais-américain antibritannique, ne font évidemment qu'attiser les craintes au nord du 49<sup>e</sup> parallèle (Brands, 1994 : 197).

pas à cette époque de stigmatiser l'américanisme politique qui, selon lui, « aurait introduit au Canada le despotisme des partis, [...] la domination de la finance, la vénalité des politiciens et la corruption des corps publics » (Lanctôt, 1941 : 276). Toujours est-il que l'influence politique américaine ne se dément nullement dans les années subséquentes. Ainsi, pendant les années 1920, le professeur d'histoire américaine William Munro de l'Université Harvard prétend que le rôle partisan du président de la Chambre des communes au Canada s'inspire directement de l'exemple du *Speaker* de la Chambre des représentants. Munro fait également ressortir certaines similitudes entre les partis politiques des deux pays : « *Canadian political parties were akin to American parties in many ways, for instance in the interplay of economic and political issues caused by sectionalism, in the influence of the West and the frontier spirit, in the rise of new parties with idealist goals, and in the similarity between the influence of the 'solid South' and the Province of Quebec* » (Preston, 1972 : 19).

Les dernières décennies attestent aussi de la persistance de l'influence politique des États-Unis. Ainsi, le débat télévisé de novembre 1962 opposant les candidats Daniel Johnson et Jean Lesage dans le cadre de la campagne électorale qui se déroule alors sur la scène québécoise traduit on ne peut mieux cet état de fait. C'est que cette nouvelle formule puise clairement son inspiration dans la campagne présidentielle américaine de 1960, marquée par quatre mémorables débats télévisés entre les candidats Richard Nixon et John F. Kennedy. Le premier et le dernier de ces débats, diffusés par la Canadian Broadcasting Corporation (CBC), ont eu une résonance certaine au nord du 49<sup>e</sup> parallèle : « *Audience reaction in Canada was generally favorable, and a large majority of those interviewed after the fourth debate felt that « heads of the Canadian political parties should debate on television ».* It was only a matter of time before Canadians would share this experience » (Schwartz, 1972 : 108-109). Pour la sociologue Mildred Schwartz, cette formule des débats télévisés, solidement implantée en 1968 à l'échelle du Canada, bouleverse le paysage politique d'ici :

*The debates, and the use of television in political campaigning generally, have meant a transformation of the conduct of politics. There is a new*

*emphasis on the use of technical, non-political experts ; on candidate images, the selection of candidates « quick on the verbal draw », along with a downgrading of issues. To some, the manifestation of these processes [...] appears as the most pernicious form of the Americanization of Canadian politics (Schwartz, 1972 : 109).*

D'aucuns considèrent enfin que la *Charte canadienne des droits et libertés* de Pierre Elliott Trudeau introduit en quelque sorte la notion américaine des droits individuels telle qu'elle est définie dans le *Bill of Rights* de 1791 (Granatstein, 1996 : 10), en l'occurrence, les dix premiers amendements à la Constitution des États-Unis qui garantissent toutes les grandes libertés (conscience, expression, presse, etc.).

Toutefois, le rayonnement américain ne s'observe pas uniquement sur le plan de la politique intérieure canadienne. En effet, la politique extérieure offre maints exemples qui témoignent de l'influence diplomatique de Washington, et ce, en dépit du fait que, manifestement, les deux pays n'ont pas toujours été sur la même longueur d'onde en ce domaine comme l'illustrent le dossier cubain et la question nucléaire à l'époque où John Diefenbaker et John F. Kennedy détenaient, chacun dans leur pays, les rênes du pouvoir (Bothwell, 1992 : 80).

La position canadienne plutôt mitigée après la Première Guerre mondiale vis-à-vis de la création de la Société des nations (SDN), organisation internationale visant notamment au maintien de la paix dans le monde, constitue un exemple probant de convergence en matière de politique extérieure. Ainsi, à l'instar des Américains, la plupart des Canadiens de l'époque

*were [...] equally unwilling to participate in military or economic actions to enforce collective security, as required under Article X of the League of Nations Covenant. Both countries blamed Europe as the source of the world's problems (although Canadians made a clear distinction between Britain and Europe (Thompson et Randall, 1994 : 101).*

Si le Canada finit par adhérer à la SDN, contrairement aux États-Unis où déferle alors un vent d'isolationnisme, il n'est visiblement pas entiché par ce nouvel organisme : ses délégués proposent dès 1925 un ambitieux plan de réforme de l'organisme qui reprend exactement celui mis de l'avant six années auparavant

par le sénateur républicain du Massachusetts, Henry Cabot Lodge, ardent détracteur du pacte de la SDN (Thompson et Randall, 1994 : 101).

Dans la même veine, de nombreux Canadiens français de l'époque souscrivent pleinement à la fameuse doctrine Monroe de 1823, symbole par excellence de l'isolationnisme et de l'« unilatéralisme » américain, qui interdit toute intrusion d'une puissance extérieure dans l'hémisphère occidental. En fait, dès 1910, Henri Bourassa confie que « la doctrine de Monroe est à la fois une doctrine canadienne et la meilleure défense du pays » (Lanctôt, 1941 : 277) et moult journalistes et députés du Québec de l'entre-deux-guerres vont jusqu'à affirmer que le célèbre énoncé de politique étrangère américaine contribue davantage à la protection du Canada que la flotte britannique (Lanctôt, 1941 : 277). De là, cette allégation de l'historien Lanctôt à l'effet que le principe isolationniste qui sous-tend la doctrine Monroe s'avère alors pour le Québec « une des pierres d'assises de sa politique internationale aussi bien que militaire » (1941 : 309).

Bien sûr, l'influence des États-Unis sur la politique extérieure canadienne se renforce durant la guerre froide. Durant l'ère Truman, à titre d'exemple, la décision du gouvernement de Louis Saint-Laurent d'envoyer des troupes en Europe se comprend en bonne partie à la lumière des pressions exercées en ce sens par Washington. Il en est de même pour le programme massif de réarmement déployé en ces années par Ottawa, par lequel « *Canadian defense expenditures [...] between 1948 and 1953 [...] leapt from 6.8 to 43 percent of Canada's budget* » (Thompson et Randall, 1994 : 193). Au demeurant, les craintes à l'endroit du communisme, largement répandues dans les deux pays, tendent à expliquer pourquoi, à la fin des années 1950, le Canada acquiesce au North American Air Defense Command (NORAD)<sup>6</sup>, de même qu'à une présence américaine dans l'Arctique (Thompson et Randall, 1994 : 184).

---

6. Cet accord bilatéral de 1957, qui n'est pas un prolongement de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) de 1949, prévoit la mise en place d'une défense aérienne mutuelle des deux pays.

En définitive, ce sont autant d'éléments, pour ne souligner que ceux-là, qui permettent de conforter le propos de Mildred Schwartz à l'effet que « *no student of Canadian politics can ignore the impact of the United States on issues faced and policies adopted in Canada* » (1972 : 99).

## L'AMÉRICANISATION ÉCONOMIQUE

Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'influence américaine sur le Canada et le Québec ne se confine pas seulement à la vie culturelle ou politique. Il y a aussi et surtout le volet économique. Trois principales facettes peuvent servir à corroborer l'influence des États-Unis : les capitaux, les syndicats et l'émigration (Lanctôt, 1941 : 281).

La première facette, la pénétration du capital américain, sous forme d'investissements directs et indirects, s'observe dès les lendemains de la Confédération. Le nouveau gouvernement canadien, faute de capitaux, doit rapidement faire appel aux investisseurs américains afin de stimuler le développement économique et de favoriser l'industrialisation. Il y voit aussi une façon de juguler le fléau de l'émigration qui a cours à l'époque. Or, ces investissements ne tardent pas à foisonner, le nombre de firmes américaines établies au Canada passant de 21 en 1879 (dont 10 au Québec) à 82 en 1887 (dont 25 sur le seul territoire compris entre Montréal et Québec) (Lanctôt, 1941 : 281-282). Vers 1900, des entreprises américaines telles Singer Sewing Machine, Gillette et Coca Cola, désireuses d'échapper aux tarifs protectionnistes canadiens, ont déjà des succursales sises au Canada (Bothwell, 1992 : 7).

Ce phénomène s'intensifie nettement dans les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle : les investissements américains au Canada sont multipliés par 12 entre 1900 et 1920, passant de 167 millions \$ US à 2,1 milliards \$ US, principalement dans le secteur des ressources naturelles (Thompson et Randall, 1994 : 81). En fait, cette pénétration du capital américain est telle qu'en 1922, pour la première fois de l'histoire canadienne, les investissements des États-Unis surpassent ceux de la Grande-Bretagne (Thompson et Randall,



1994 : 112). Au cours de l'année suivante, par ailleurs, les investisseurs américains contrôlent déjà 41 % de l'industrie canadienne de l'acier et 70 % de celle de l'automobile (Granatstein, 1996 : 72). Fait digne de mention, le Québec des années 1920, dont les industries des aliments et des vêtements ne sont que faiblement touchées par la présence américaine, accueille surtout les entreprises du Sud qui exploitent les ressources naturelles et l'énergie hydroélectrique (Roby, 1976 : 5, 25). Il s'ensuit inévitablement le développement industriel de certaines régions (Mauricie, Saguenay, etc.) par les Américains.

Par la suite, la venue d'industriels américains au Canada ne ralentit pas. Ainsi, dès les années 1930, les compagnies américaines contrôlent le tiers de l'industrie minière et les deux tiers de l'industrie pétrolière (Thompson et Randall, 1994 : 132). Ce n'est pas tout : le département d'État américain, durant la période 1950-1957, estime que les investissements directs des États-Unis au Canada passent de 3,58 milliards \$ US à 8,33 milliards \$ US, ce qui représente alors « *an increase more significant than that of U.S. direct foreign investment in Latin America over the same period* »<sup>7</sup> (Thompson et Randall, 1994 : 206). Or, les retombées de ces investissements massifs ne sont pas anodines, comme le rapporte l'historien Robert Bothwell : « *American investment brought cultural convergence, a homogenization of technology and management styles, and a familiarization of the Canadian consumer to American-style (of Canadian-made) products* » (1992 : 7).

La deuxième facette significative de l'influence économique des États-Unis sur le Canada et le Québec a trait aux syndicats. En effet, si le capital américain est exportable, il en est de même des centrales syndicales, ce qui amène Gustave Lanctôt à dire, déjà pour la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, que « l'esprit américain [...] domine les unions canadiennes » (1941 : 289). Il serait cependant excessif d'en inférer qu'une volonté dominatrice et agressive existe véritablement au sein des organisations ouvrières états-uniennes : « *[American unions] were merely responding to pressing invitations sent by Canadian*

---

7. Incidemment, certains membres du cabinet de Dwight Eisenhower, tels le secrétaire au Trésor George Humphrey et le ministre de la Défense Charles Wilson, sont eux-mêmes investisseurs au Canada à cette époque (Bothwell, 1992 : 58).

*workers who had more confidence in the capabilities [...] of the American unions than they had in their own* » (Abella, 1972 : 206).

Quoi qu'il en soit, au moins cinq « incursions » majeures de centrales syndicales américaines peuvent être identifiées depuis la Confédération. Relevons entre autres percées celle des Knights of Labor dans la décennie 1880-1890 qui s'avère particulièrement fructueuse au Québec<sup>8</sup>, celle de l'American Federation of Labor (AFL) au début du siècle<sup>9</sup> à l'intention des ouvriers qualifiés, de même que celle du Congress of Industrial Organizations (CIO) dans les années 1930 et 1940 pour les travailleurs non qualifiés (Abella, 1972 : 207). Il ne faut guère s'étonner, dès lors, de ce que plus de 70 % des travailleurs syndiqués au Canada pendant les années 1950 appartiennent à des centrales dont le siège social est localisé au sud du 49<sup>e</sup> parallèle (Thompson et Randall, 1994 : 207).

Enfin, le troisième volet de l'influence économique des États-Unis, et non le moindre, consiste certes en cet exode massif de la population canadienne dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Si ce mouvement migratoire, lourd de conséquences pour le Québec, est largement attribuable à des facteurs internes, à des causes répulsives (dépressions économiques, difficultés de l'agriculture liées notamment à l'épuisement des sols, baisse du pouvoir d'achat des ouvriers, etc.) (Roby, 1990 : 36-44), il trouve aussi son origine dans ce que l'historien Lanctôt appelle « l'invincible attrait de [la] prospérité [américaine] » (1941 : 293). Plusieurs Canadiens sont attirés par l'expansion industrielle, les hauts salaires, la fébrilité de la vie urbaine que connaît le pays de l'oncle Sam, tant et si bien qu'on évalue à 1 600 000 le nombre de ceux qui y émigrent entre 1871 et 1931 (Lanctôt, 1941 : 297).

---

8. Selon Gustave Lanctôt, les Chevaliers du travail en ces années : « opèrent avec tant de succès dans le Québec que l'autorité religieuse s'en inquiète : en 1885, M<sup>fr</sup> [Elzéar-Alexandre] Taschereau prévient les catholiques qu'ils doivent rompre avec cette association, qui admet des influences maçonniques et soutient des intérêts opposés à ceux du Canada » (Lanctôt, 1941 : 290).

9. L'impact de cette centrale syndicale fondée en 1886 n'est pas négligeable : « *Under AFL tutelage, the Canadian labor movement grew in the direction of a narrow business unionism preoccupied with the immediate interests of its members, rather than that of social movement unionism, dedicated to broader working-class objectives* » (Thompson et Randall, 1994 : 84).

Le Québec est spécialement touché par cette « saignée démographique » : au cours de la seule décennie 1880-1890, il perd plus de 100 000 habitants au profit de la limitrophe Nouvelle-Angleterre, la plupart optant pour un travail dans les nombreuses filatures là-bas (Roby, 1990 : 46-48)<sup>10</sup>. Cette poussée vers le sud est telle que Albert Faucher y voit « l'événement majeur de l'histoire canadienne-française au XIX<sup>e</sup> siècle » (Roby, 1990 : 7). Mais les Canadiens anglais sont loin d'être épargnés par ce mouvement irrépensible. Ainsi, quantité d'Ontariens, en quête de meilleurs emplois, partent alors pour la région du Mid-West et il est intéressant de noter que la population canadienne-anglaise vivant en sol américain en 1900 dépasse le cap du 750 000 individus (Thompson et Randall, 1994 : 52-54).

Par ailleurs, une autre vague d'émigration canadienne vers les États-Unis déferle durant les années 1920 en raison d'une conjoncture économique plutôt défavorable (récession de 1921, chute des prix agricoles, etc.) combinée à une phase d'expansion économique sans précédent aux États-Unis, débutant en 1922 et que deux légères récessions en 1924 et 1927 ne pourront ébranler (Roby, 1990 : 279). Le mouvement connaît une telle ampleur au Québec qu'il rappelle les pires moments de l'exode survenu à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : 130 000 personnes quittent définitivement la province à destination des États-Unis entre 1920 et 1930 (Roby, 1990 : 273). Un nombre important de Québécois, par surcroît, continue d'élire domicile aux États-Unis après la Seconde Guerre mondiale, cette fois-ci vers des destinations davantage méridionales : « *Post-1945 migration has also been large – some estimate as many as half a million – [...] in Florida ; a quarter of a million in California and the southwest* » (Chartier, 1984 : 152).

En dernière analyse, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis de 1988, visant l'élimination progressive des barrières tarifaires entre les deux nations sur une période de plus de 10 ans, n'est évidemment pas de nature à diminuer l'influence

---

10. Au sujet des besoins pressants en main-d'œuvre de l'industrie textile américaine après la guerre civile, Yves Roby affirme : « Bien des ouvriers, enrôlés dans les armées de l'Union, sont morts à la guerre ; d'autres, une fois démobilisés, préfèrent prendre part à la conquête de l'Ouest » (Roby, 1990 : 48).

économique des États-Unis au nord du 49<sup>e</sup> parallèle. D'ailleurs, les voix discordantes ont été assez nombreuses à se faire entendre au Canada relativement à ce traité dont l'entrée en vigueur remonte officiellement à janvier 1989. Ces opposants canadiens au Free Trade Agreement (FTA), parmi lesquels on trouve les ténors des partis libéral et néo-démocrate (Thompson et Randall, 1994 : 284), les leaders syndicaux et une majorité des fermiers (Cameron, 1988 : xviii), invoquent des arguments variés à la fin des années 1980 pour justifier leur position. Par exemple, certains sont d'avis qu'un tel accord risque de miner la souveraineté économique du Canada, compromettant du même coup son identité, alors que d'autres en font ressortir les dangers potentiels de l'Accord de libre-échange canado-américain pour quelques industries d'ici (textile, chaussure, etc.) (Thompson et Randall, 1994 : 284, 291). Si ces détracteurs n'obtiennent pas gain de cause en 1988, force est toutefois d'admettre que leurs craintes ne sont pas complètement dénuées de fondement, à en croire l'historien Jack Granatstein : « *By [1990], there were heavy job losses and rising unemployment rates, especially in manufacturing industries that were quick to seize the opportunity provided by the FTA<sup>11</sup> to relocate to the south – in the Greater Toronto area 150 businesses, mainly food processing and auto parts, moved to Michigan in the first five years of the 1990s* » (1996 : 275-276). Le même Granatstein rapporte toutefois que l'accord historique de 1988 a aussi entraîné dans son sillage d'intéressantes compensations économiques pour la nation canadienne : « *Once the FTA came into effect, exports to the south increased by 77 percent in dollar value, and each year the growth continued. By 1996 an incredible 80 percent of all Canadian exports were going to the United States, an increase from 66 percent just twenty years before* » (Granatstein, 1996 : 276).

\* \* \*

Les États-Unis exercent, au grand dam des nationalistes canadiens, une attraction formidable sur leur pays. L'influence culturelle américaine, manifeste depuis des générations, traduit bien

---

11. C'est-à-dire le *Free Trade Agreement* ou l'Accord de libre échange entre le Canada et les États-Unis.

cette réalité et celle-ci, selon toute vraisemblance, ne devrait pas fléchir au cours des prochaines décennies<sup>12</sup> malgré les protections culturelles inhérentes à l'Accord de libre-échange de 1988. En fait, Jack Granatstein demeure sceptique quant à l'efficacité de ces dernières :

*The Free Trade Agreement [...] in theory protected Canadian culture, although the United States retained the right to retaliate against any new Canadian initiatives it deemed to be damaging to US interests [...] It was in the area of popular culture that the retaliation was fiercest. The United States government and American entertainment industries attacked every Canadian effort to resist the overwhelming power of American popular culture (1996 : 241)<sup>13</sup>.*

Mais l'influence irréfragable du voisin du sud se situe aussi sur le plan politique et économique. C'est du moins ce que révèle un examen sommaire de la situation qui prévaut depuis 1867.

Sur le plan politique, l'influence des États-Unis sur le Canada et le Québec apparaît non négligeable, et ce, en dépit du fait qu'il s'agit, incontestablement, du domaine pour lequel les différences entre les deux pays sont les plus prononcées. Qu'il suffise de rappeler, en matière de politique intérieure, l'adoption de diverses pratiques (caucus, conventions électorales, débats télévisés, etc.) tout au long du XX<sup>e</sup> siècle. L'influence constante des États-Unis au nord du 49<sup>e</sup> parallèle se confirme aussi dans le domaine de la politique extérieure : certaines attitudes isolationnistes et internationalistes du Canada au cours de ce siècle, par exemple, démontrent nettement la pénétration des idées ou à tout le moins le poids des pressions américaines.

L'influence des États-Unis sur le Canada et le Québec est particulièrement ressentie en économie pour la période post-1867. Les capitaux, les syndicats et l'émigration sont autant de facettes qui illustrent cet état de choses. Le premier aspect, à savoir celui de la pénétration des investissements américains, s'observe dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et s'inscrit surtout dans la volonté des dirigeants

12. Selon Jack Granatstein : « *In a continental market dominated by television and media dollars, there seems little way to resist the trend of Americanization* » (Granatstein, 1996 : 280).

13. Voir le texte d'Ivan Bernier dans ce recueil.

politiques canadiens de stimuler le développement économique. En ce qui concerne les syndicats, il convient de rappeler que les diverses « incursions » américaines auxquelles sont confrontées les centrales canadiennes depuis 1867 ont peu à voir avec un comportement impérialiste des syndicats états-uniens. Quant à la troisième facette, celle de l'émigration, qui atteint des proportions considérables à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et dans les années 1920, elle montre bien l'attraction économique qu'exerce alors la prospérité américaine, encore que cet exode massif, nullement limité au Québec, s'explique d'abord à la lumière de causes répulsives.

Outre les facteurs de la proximité géographique et de la culture commune, l'influence multiforme des États-Unis sur le Canada et le Québec depuis 1867, à notre avis, trouve son origine fondamentale dans deux principaux éléments. D'une part, il y a la réussite incomparable du modèle américain qui fait que l'influence des États-Unis, seule véritable superpuissance depuis 1945 (Portes, 1992 : 3), reste virtuellement omniprésente à l'échelle du globe. Ce succès, sur le seul plan de l'économie, se vérifie notamment par le fait que la nation américaine accède au rang de plus grand pays industriel dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, que son niveau de vie dépasse amplement celui des autres peuples dans les années 1920 et que ses habitants produisent plus de la moitié des biens du monde entier en 1955 (Lacroix, 1996 : 275-277, 357, 425) ; en somme, autant d'éléments qui contribuent à nourrir chez son voisin du nord « *the Lure of the South* » (Chodos et Hamovitch, 1991 : 191).

D'autre part, il y a aussi, corollaire quasi obligé du premier élément, la réceptivité canadienne à l'influence de son voisin, imbu de sa supériorité, qui éprouve un besoin impérieux de s'étendre<sup>14</sup> et ne demande pas mieux que de consolider sa puissance. Si une telle ouverture repose sur une admiration réelle à l'endroit du progrès matériel, de l'avance technologique ou de l'unicité de l'expérience démocratique des États-Unis, elle traduit également une attitude

---

14. Dans le domaine économique, par exemple, la quête des matières premières prend une importance accrue pour la nation américaine dans les années 1920 « *as the United States became more dependent on global supplies* » (Rosenberg, 1982 : 122). Le Rapport Paley de 1952 reconnaît d'ailleurs que les États-Unis ont « *an 'insatiable' appetite for raw materials* » (Bothwell, 1992 : 59).

pragmatique, un état de dépendance, de relative faiblesse du Canada dans certains secteurs (militaire, économique, etc.). En ce sens, il est facile d'interpréter le propos des historiens John Thompson et Stephen Randall à l'effet que « *the central fact of the U.S.-Canada relations has been [...] the imbalance in power* » (1994 : 2).

Ceci dit, certaines questions connexes, tels l'influence exercée par le Canada sur son voisin du sud depuis 1867 et le degré de pénétration des idées américaines selon les régions du pays, mériteraient de faire l'objet d'études approfondies. Surtout, il faudrait s'intéresser davantage aux origines du rayonnement politique et économique des États-Unis pour la période concernée. Après tout, si l'américanisation culturelle a suscité au Québec, et davantage au Canada, moult angoisses et réactions défensives<sup>15</sup>, l'influence du pays de l'oncle Sam sur le plan politique et économique a aussi été vilipendée par plusieurs intervenants. Au Québec, par exemple, l'afflux de capitaux américains a généré durant les années 1920-1945 de fortes critiques au sein de l'élite cléricale et nationaliste qui redoutait alors les conséquences de l'américanisation économique (industrialisation croissante, exode rural, etc.) (Jones, 1984 : 147, 153). Un examen poussé de la nature dudit mouvement d'opposition, tant à l'échelle provinciale que nationale, ne serait donc pas dénué d'intérêt, et ce, en dépit du fait que celui-ci n'ait touché visiblement qu'une frange de la société. L'étude de ces diverses questions ne saurait toutefois contribuer à infirmer l'assertion de Mildred Schwartz à l'effet que « *the American presence is a primary fact of Canadian existence* » (1972 : 111).

---

15. Depuis le rapport de la Commission Aird sur la radio en 1929 jusqu'aux interventions nombreuses de la ministre du Patrimoine, Sheila Copps, dont la convocation d'un bon nombre de ministres d'affaires culturelles de divers pays à une rencontre à Ottawa en juin 1998.

## Bibliographie

- Abella, Irving (1972), « American unionism, communism and the Canadian labor movement: some myths and realities », dans Richard A. Preston (dir.), *The Influence of the United States on Canadian Development: Eleven Case Studies*, Durham, Duke University Press, p. 205-225.
- Bothwell, Robert (1992), *Canada and the United States: the Politics of Partnership*, New York, Twayne Publishers.
- Brands, H. William (1994), *The United States in the World*, vol. 1, Boston, Houghton Mifflin.
- Cameron, Duncan (dir.) (1988), *The Free Trade Deal*, Toronto, J. Lorimer.
- Chartier, Armand (1984), « Franco-Americans and Quebec: linkages and potential in the Northeast », dans Alfred Hero, Jr., et Marcel Daneau (dir.), *Problems and Opportunities in US-Quebec Relations*, Boulder, Westview Press, p. 151-168.
- Chodos, Robert, et Eric Hamovitch (1991), *Quebec and the American Dream*, Toronto, Between The Lines.
- Crispo, John (dir.) (1988), *Free trade: the Real Story*, Toronto, Gage Educational Publishing Company.
- Frank, Joseph (1987), « Le Congrès », dans Edmond Orban (dir.), *Le système politique des États-Unis*, Montréal, PUM, p. 153-175.
- Granatstein, Jack L. (1996), *Yankee Go Home? Canadians and Anti-Americanism*, Toronto, Harper Collins Publishers Ltd.
- Hero, Jr., Alfred, et Louis Balthazar (1988), *Contemporary Quebec and the United States, 1960-1985*, Lanham, University Press of America.
- Jones, Richard (1984), « Le spectre de l'américanisation », dans Claude Savary (dir.), *Les rapports culturels entre le Québec et les États-Unis*, Québec, IQRC, p. 145-166.
- Lacroix, Jean-Michel (1996), *Histoire des États-Unis*, Paris, PUF.
- Lanctôt, Gustave (1941), *Les Canadiens français et leurs voisins du Sud*, Montréal, Bernard Valiquette.
- Portes, Jacques (1992), *L'histoire des États-Unis depuis 1945*, Paris, La Découverte.
- Preston, Richard A. (dir.) (1972), *The Influence of the United States on Canadian Development: Eleven Case Studies*, Durham, Duke University Press, p. 99-112.
- Roby, Yves (1976), *Les Québécois et les investissements américains (1918-1929)*, Québec, PUL.
- Roby, Yves (1990), *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1776-1930*, Sillery, Septentrion.
- Rosenberg, Emily S. (1982), *Spreading the American Dream: American Economic and Cultural Expansion, 1890-1945*, New York, Hill and Wang.
- Rousseau, Guildo (1984), « Les relations littéraires Québec/États-Unis au XIX<sup>e</sup> siècle », dans Claude Savary (dir.), *Les rapports culturels entre le Québec et les États-Unis*, Québec, IQRC, p. 71-95.



Schwartz, Mildred (1972), « American influences on the conduct of Canadian politics », dans Richard A. Preston (dir.), *The Influence of the United States on Canadian Development : Eleven Case Studies*, Durham, Duke University Press, p. 99-112.

Thompson, John Herd, et Stephen J. Randall (1994), *Canada and the United States : Ambivalent Allies*, Athens, University of Georgia Press.